Le Matin

Disparitions forcées

Actions pour la protection des droits

Les autorités marocaines se disent prêtes à ratifier la convention

Publié le : 19.03.2009 | 14h49

Des responsables marocains ont reçu, mardi et mercredi, les représentants de la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED).

A l'issue de ces entretiens, les membres de la coalition se disent être satisfaits de la prédisposition des autorités marocaines à aller dans le sens de la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Il est à signaler que les représentants de ladite coalition se rendent au Maroc dans le cadre d'une campagne de grande envergure menée à l'échelle mondiale afin que la convention internationale entre en vigueur. Pourquoi le choix du Maroc ? «La Coalition estime que le Maroc a parcouru un long chemin dans le respect des droits de l'Homme. Et aussi parce qu'il est parmi les premiers signataires de la convention », assure Rachid El Manouzi, membre de la Fédération euroméditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED). Le Maroc a signé cette convention le 6 février 2007, lors de la cérémonie de signature organisée à Paris. La Coalition mène sa campagne dans l'objectif d'atteindre, d'ici la fin de 2009, une vingtaine de pays ratifiant la convention. Car, nous explique Rachid Manouzi, jusqu'à présent, seuls 10 pays l'ont ratifiée. Et pour qu'elle entre en vigueur, il faut au moins que vingt pays la ratifient

Les représentants de l'ICAED ont eu des entretiens sur le sujet avec le secrétaire général de la Primature, le secrétaire général du ministère de la Justice et le secrétaire général du conseil consultatif des droits de l'Homme. Selon les représentants de la Coalition, qui ont rencontré ces responsables, ils sont « confiants ». Ils ont été assurés que le Maroc est disposé à aller de l'avant dans la question du respect des droits de l'Homme. Ils ont également été informés que le processus, enclenché pour la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, avance. «Le processus est à mi-chemin. Les premières étapes de consultations et de la soumission des observations à la Primature de la part des services techniques des ministères concernés par la question (ministères de la

Justice, des Affaires étrangères, de l'Intérieur...) sont bouclées. Il reste que la question soit étudiée davantage pour que la convention soit conforme aux textes et lois en vigueur », ont-ils eu comme réponse de la part des responsables marocains.

Les représentants de la coalition disent avoir senti la prédisposition du gouvernement marocain à aller de l'avant. Ils disent même avoir eu la promesse que la convention pourra être ratifiée d'ici la fin de l'année. Ils pensent que le Maroc sera parmi les premiers dix nouveaux pays qui auront à ratifier cette convention. Pour sa part, le CCDH semble également disposé à œuvrer pour la ratification de cette convention. Car, cela relève des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) qui appelaient à la ratification de toutes les conventions internationales garantissant le respect des droits de l'Homme. Par ailleurs, il faut souligner que c'est également dans le cadre de la campagne pour la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées que d'autres activités sont prévues au Maroc. La Fédération euroméditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED), l'Association marocaine des droits humains (AMDH), l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), le Forum marocain pour la vérité et la justice (FMVJ) et l'Association des parents et amis de disparus au Maroc (APADM) envisagent de mener différentes actions de sensibilisation au cours de ce mois sur ce texte qui vise à protéger tous les individus contre les disparitions forcées. Les 15 et 16 mars, ces ONG ont déjà organisé à Rabat un séminaire de formation sur les mécanismes de protection des droits de l'Homme, parmi lesquels la Convention.

Sensibilisation

La Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED) a choisi de faire de ce mois de mars une période de sensibilisation ciblée sur le Maroc afin que le Royaume ratifie rapidement la convention. Après le Maroc, ce sera le tour de la Belgique, le mois prochain. Puis, ce sera le tour d'un pays de l'Amérique Latine... L'histoire de l'ICAED a débuté il y a plus de 25 ans. Lorsque, depuis le début des années 1980, des familles de disparus et des ONG ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une convention contre les disparitions forcées. L'objectif principal de la Coalition est de maximiser l'impact des activités de ses membres en faveur d'une ratification rapide et d'une mise en œuvre effective de la convention.